

**NOTE A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS A LA DERNIERE COMMISSION DE DROIT
ADMINISTRATIF - DROIT DES ETRANGERS**

Après contact pris avec le Tribunal administratif, il s'avère que si les permanences « droit des étrangers » ont lieu chaque vendredi au Tribunal administratif, les permanences DALO n'ont lieu qu'une fois par mois et qu'il convient de les maintenir à ce rythme ; étant précisé qu'elles ont lieu le lundi et qu'elles ont été annulées par l'Avocat de permanence les lundis 1^{er} avril et 1^{er} juillet 2019.